

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES
-------------------

SEANCE DU : 6 JANVIER 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	116

L'an deux mille onze

et le : 6 janvier

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation
28 décembre 2010

.  
.

Nombre de Membres présents : 116

Date d'affichage
28 décembre 2010

Monsieur Marcel LETISSIER, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération
--------------------------

**TABLEAU DES  
 EMPLOIS DU  
 SYNDICAT DU  
 SUD-EST**

**TABLEAU DES EMPLOIS DU SYNDICAT DU SUD-EST**

M. le Président expose au Bureau que, dans le cadre de la politique d'emploi du Syndicat et afin d'assurer une meilleure visibilité, il a été décidé depuis plusieurs années d'établir un tableau des emplois.

Il expose également que, compte tenu des observations du contrôle de légalité, il est nécessaire d'annuler la délibération du Bureau n° 2009/06 du 19 novembre 2009 et de revenir au tableau des effectifs fixés dans la délibération n° 2009/09 du 24 mars 2009.

**VOTE :**

**POUR : 116  
 CONTRE : 0**

**L'avis du CTP n'est pas requis**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

**♦ Décide :**

de fixer le tableau des effectifs du Syndicat de la façon suivante à compter du 06/01/2011 :

Fonction	Emploi		Cat	Statut	Temps travail	NOTAS
<b>Administration Générale</b>						
Directeur	Directeur	CM	A	NT	TC	
Responsable service administratif	Attaché		A	T	TC	NON POURVU
Secrétaire	Rédacteur	MC M	B	T	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal 1e cl		C	T	TC	NON POURVU
Secrétaire	Adjoint administratif territorial 1e cl	LM	C	T	TC	
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial de 2e cl	GL	C	T	TNC	
<b>AEP</b>						
Responsable service AEP	Ingénieur Territorial	SB	A	T	TC	

**DELIBERATION  
 N° 2011/11**

Fontainier	Agent de maîtrise territorial		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Agent de maîtrise territorial		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	RA	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	CC	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl	BB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl	JL	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl	FT	C	NT	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> cl	FB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl		C	T	TC	NON POURVU
<b>SPANC</b>						
Responsable service Assainissement / SPANC	Technicien supérieur	FCC	B	T	TC	
Technicien	Technicien supérieur principal		B	T	TC	NON POURVU
Technicien	Technicien supérieur	AL	B	T	TC	
Technicien	Technicien supérieur	OD	B	T	TC	
Assistante	Adjoint administratif territorial 2e cl	EM	C	T	TC	
Secrétaire	adjoint administratif territorial principal 2e cl		C	T	TC	NON POURVU
agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial de 2e cl	TR	C	T	TC	
agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial de 2e cl	BL	C	T	TC	

Autorise le Bureau à modifier par délibération les postes décrits dans le présent tableau, sans modifier leur nombre ou leur affectation, et en fonction des crédits inscrits au budget, pour adapter les emplois aux conditions du recrutement des agents.

Autorise le Président à fixer l'indice de rémunération en cas de recrutement de contractuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

Le :

et publication ou  
notification

du :6 janvier 2011